

DÉCRET N° 2023 – 111 DU 29 MARS 2023

portant nomination du président et des membres
du Conseil d'administration de la Société béninoise
d'Energie électrique.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2004-098 du 1^{er} mars 2004 portant approbation des statuts de la Société béninoise d'Energie électrique ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n°2021-564 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Énergie ;
- sur** proposition du Ministre de l'Energie,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 mars 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées, membres du Conseil d'administration de la Société béninoise d'Energie électrique, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Moïse Achille HOUSSOU**, représentant du Ministère de l'Énergie ;
- monsieur **Hugues Oscar LOKOSSOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Alastaire Sèna ALINSATO**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;



- monsieur **Elie SANTOS**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- madame **Jeanne ADANBIOKOU AKAKPO**, représentante du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- monsieur **Edouard DAHOME**, personnalité reconnue pour ses compétences dans le domaine de l'énergie électrique.

Article 2

Monsieur **Moïse Achille HOUSSOU** est nommé président du Conseil d'administration de la Société béninoise d'Energie électrique.

Article 3

Le mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable. Il court pour compter de la date de leur installation.

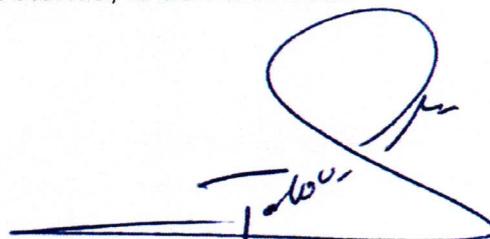
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2017-283 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société béninoise d'Energie électrique, ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 mars 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de l'Énergie,



Dona Jean-Claude HOUSSOU